

## Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)

## **COLLECTE D'ENCOMBRANTS / MARDI 4 JUIN**

1- Prenez note que la collecte des encombrants se tiendra le **MARDI 4 JUIN**.

Par le fait même, nous vous recommandons de bien vouloir sortir vos encombrants le soir précédent la collecte. Il est aussi recommandé de séparer le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.



Qu'est-ce qu'un gros rebut? Comme son nom l'indique, c'est un résidu domestique trop volumineux pour être disposé dans votre bac de vidanges. Quels sont les gros rebuts collectés ? Meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, éviers, bains, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas. Où iront les gros rebuts collectés ? Les matières sont destinées à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre ne seront pas ramassés lors de cette collecte. Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés ? Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardage, brique, ciment, asphalte), les résidus verts, tels que branches, pelouse, plants ou feuilles, les pneus et pièces d'automobile, les résidus commerciaux, industriels ou agricoles et les matières contaminées ou dangereuses ne seront pas ramassés.

Le saviez-vous ? Votre **Écocentre**, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposiez une quantité limitée de certains types de débris de construction et de démolition : vérifier les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366. Votre Écocentre accepte également les résidus verts, électroménagers métalliques (ex. réfrigérateurs) et les équipements électroniques\*. Celui-ci est ouvert, du mercredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. \*(Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, chaîne stéréo, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires).

2- Lieu d'enfouissement technique de Cacouna

Vous pouvez disposer ce qui ne se recycle pas, directement au site d'enfouissement de Cacouna et ce, une fois par semaine durant tout le mois de mai sur une remorque domestique (remorque 4'x 8') d'un volume maximum de 3 mètres cubes.

Noter que ce service est gratuit. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 16h00 et les samedis 4-11-18 et 25 mai de 8h00 à 11h30. Info : (418) 867-3536.

## **FEUILLES MORTES / DÉPÔT À L'ÉCOCENTRE OBLIGATOIRE**

Nous désirons vous rappeler que vous devez acheminer vos sacs de feuilles mortes, branches,



résidus de jardin, à l'Éco-Centre situé au 2 route à Cœur. Il n'y a pas de collecte prévue à cet effet.

Les heures d'ouverture sont de 8h à 12h et de 13h à 16h les mercredis, jeudis, vendredis et samedis.

Tél. : 418-851-1366

## **CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'ARBRES – PRINTEMPS 2019**

Veuillez prendre note qu'en raison des fortes accumulations de neige que nous avons reçues cette année, nous ne pouvons pas vous transmettre la date pour la distribution des arbres qui a normalement lieu au mois de mai. Surveillez notre prochain bulletin et/ou site Internet pour plus d'informations sur la date de distribution. Nous procéderons de nouveau à la distribution d'une variété d'arbres selon ce que le producteur/expéditeur aura convenu de nous acheminer. Malgré nos recommandations nous n'avons pas le contrôle sur les variétés et quantités qui nous seront expédiées.

Par souci d'équité et de disponibilité d'arbres, nous ne pouvons prendre les réservations.

La règle de distribution se fera de la façon suivante : Premier arrivé, Premier servi et les quantités auxquelles chacun aura droit dépendront des quantités qui nous seront livrées.



## **ABRI D'AUTO TEMPORAIRE**

À noter qu'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisé jusqu'au 15 mai. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de les démonter et ranger avant la date prescrite.



## **BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE**

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Fax : 418-851-3169

Année 17, Numéro 2



## **PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL**

Les lundis **13 mai, 10 juin et 8 juillet 2019** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Internet. *Bienvenue à tous !*

## **2<sup>E</sup> VERSEMENT DE TAXES / 22 MAI 2019**

Il vous est possible de procéder à votre 2<sup>e</sup> versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèque et ce, avant le 22 mai 2019. Pour les paiements électroniques, n'oubliez pas de vérifier si vous avez bien fait le changement de votre numéro de matricule.

## **INSCRIPTION AU TERRAIN DE JEUX – 24 MAI DATE LIMITE**

À partir du 1<sup>er</sup> mai, vous pouvez vous procurer le formulaire d'inscription à la municipalité ou encore mieux, sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca), sous la rubrique Services aux citoyens/Terrain Jeux.



Vous avez jusqu'au 24 mai pour inscrire vos enfants.

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire par la poste avec un chèque daté du 21 juin 2019 ou venir en personne au bureau municipal. N'oubliez pas de prendre connaissance du guide parents et de signer la page 15 qui est à remettre.

Enfin, le comité-parent fait appel à la générosité de sa population à l'égard d'un **don de livres ou de jeux** afin de diversifier le coin lecture et des activités. Il vous est possible d'en disposer dès maintenant au bureau municipal.

## **FÊTE DE LA PÊCHE – 8 JUIN**

La fête de la pêche aura lieu le samedi 8 juin 2019 à l'Étang situé chez Monsieur Yves Rioux au 150 rte 132 Est à Trois-Pistoles. La journée débute à 7h pour se terminer à vers 15h30.



**La carte de membres est obligatoire pour les adultes.**

N'oublions pas que la carte de membres est un outil de financement pour les activités de la relève. Pour plus d'informations, contacter M. Jean-Pierre Roy au 418-851-3718.

Bienvenue à toutes et tous!

## **EMBELLISSEMENT AU TERRAIN RÉCRÉATIF GRÈVE-MORENCY / PARTICIPATION CITOYENNE**

Au cours de l'automne dernier 2018, plusieurs nouveaux aménagements ont été réalisés sur le Terrain récréatif de la Grève-Morency, tels que : la construction de 5 sentiers pédestres, un terrain de pétanque, un terrain de volley-ball et une plate-forme pour la tenue de festival extérieur, et ce, pour le bénéfice de toute la population. La municipalité désire créer un milieu de vie offrant à l'ensemble de la communauté de tous les âges des activités de loisirs accessibles, variés en contribuant à la promotion des saines habitudes. Présentement, nous sommes à la phase 2 visant l'embellissement paysager du terrain récréatif de la Grève Morency. C'est pourquoi **votre participation à titre de commanditaire est importante** afin de permettre l'achat d'arbres, d'arbustes et de bancs. Votre commandite viendra supporter, financièrement ce projet et encouragera les efforts de la municipalité dans l'accomplissement de cette phase. **Plan de visibilité proposé** : Inscription de votre nom sur la plaque des commanditaires affichée directement au Terrain récréatif de la Grève-Morency et mentionnons sur notre site WEB. Votre commandite peut varier entre **25 \$ et plus**.

**Coupon- réponse /Faire parvenir votre commandite libellée au nom de la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges**

Votre nom et prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Montant commandité : \_\_\_\_\_ \$

## VISITES DE PRÉVENTION DES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ

L'an dernier, les visites de prévention incendie ont débuté dans un certain secteur de la municipalité. Nous continuons cette année le processus de visites de prévention incendie dans d'autres secteurs pour ainsi visiter toutes les résidences de la municipalité. Ces visites, effectuées par les pompiers certifiés du service incendie de la ville de Trois-Pistoles, sont nécessaires pour la municipalité afin de respecter les clauses du *Schéma de couverture de risques*.

Notez que les visites débuteront à partir de la fin juin et seront ciblées dans les rues suivantes :

- Rue et route Fatima
- Rue Notre-Dame Ouest
- Place Malenfant

Il est important de spécifier que les visites de prévention consistent à :

- la vérification des avertisseurs de fumée : il en faut un à chaque étage. La durée d'un avertisseur est de 10 ans;
- la vérification des systèmes de chauffage : soit bois, granule, huile, propane : il faut dans ce cas, un détecteur de monoxyde de carbone obligatoire dans la résidence ;
- la vérification de la présence d'un extincteur de 5 lb minimalement, de type A B ou C : obligatoire et doit être sur un support et une vérification de ceux-ci est au 6 ans ;
- la vérification du panneau électrique : doit être dégagé d'un mètre, dégagement des appareils de combustion, présence de propane ou de matière dangereuse, utilisation de rallonge électrique permanente ;
- la vérification de la date du dernier ramonage ;
- la vérification, s'il a lieu, du foyer extérieur.

D'autres rues et rangs seront visités en 2019 et 2020. Nous informerons les citoyens de ces secteurs le moment venu.

## RESTAURATION DES HABITATS NATURELS DU FLEUVE SUR LA RUE DE LA GRÈVE

Grâce à une subvention obtenue auprès du Fonds de restauration côtière, géré par le ministère Pêches et Océans Canada et avec l'appui de la municipalité, le Comité ZIP va réaliser dès le mois de mai des travaux dont l'objectif est de restaurer les habitats dégradés, comme la plage accessible à partir de la rue de la grève. Pour cet habitat, l'équipe du Comité ZIP recommande de mettre en place une recharge sédimentaire, technique qui consiste à ajouter du sable et du gravier afin de rétablir l'équilibre naturel de la plage. À cela s'ajoute la plantation de 8 000 plants d'élyme des sables et de 300 rosiers rugueux qui participeront à stabiliser la recharge et augmenter la biodiversité dans ce secteur. L'organisme procèdera également à une transplantation de zostère marine dans l'herbier aquatique et de spartine alterniflore dans la portion dégradée du bas marais. Testées sur plusieurs projets ces techniques de restauration ont déjà démontré des résultats très positifs.

Vous désirez en savoir davantage sur le projet et les recharges sédimentaires ? le Comité ZIP a élaboré un document sous forme de foire aux questions afin de répondre aux interrogations des citoyens quant aux travaux prévus. Vous pouvez consulter ce [guide](#) en visitant notre site Internet, sous l'onglet [Boîte à outils/Guides et rapports \(restauration des habitats côtiers : recharges sédimentaires\)](#).

Pour plus d'informations, contactez : Jonathan Pothier, chargé de projet  
Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, Tél.: 418-722-8833



## DU THÉÂTRE POUR UNE BONNE CAUSE À TROIS-PISTOLES

Pour une cinquième année consécutive, la troupe de théâtre « Les Têtes-Art » s'associe au Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB) pour vous offrir du théâtre pour une bonne cause. Les deux organisations invitent toute la population à assister à la comédie théâtrale « Louise et Marcel...un compromis » qui sera présentée le **26 avril à 20h et le 28 avril à 14h** à l'auditorium de l'école secondaire de Trois-Pistoles. Des billets au coût de 12\$ sont disponibles chez Kadorama et au dépanneur Ultra (Guérette). Venez faire de ce cinquième anniversaire une réussite historique!

Rappelons que la troupe de théâtre « Les Têtes-Art » dirigée par l'enseignante Christine Pelletier existe depuis plus de 14 ans et regroupe 12 acteurs et actrices de la MRC des Basques. Il s'agit d'une initiative de l'éducation des adultes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

Pour information : 418-851-4040



## LA SÉCURITÉ CIVILE, LA MUNICIPALITÉ ET VOUS

### La sécurité civile et le rôle des municipalités

Les enjeux de sécurités civiles n'ont jamais autant fait partie de l'actualité, particulièrement depuis les tristes événements du Lac-Mégantic, et plus près de nous, de L'Isle-Verte. Par le fait même, le gouvernement du Québec a mis sur pied la **Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024**. Cette politique traduit la volonté du gouvernement relativement au contexte, aux enjeux et aux besoins qui sont les nôtres, d'accorder une priorité à la réduction des risques de catastrophe pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité de la population, compromettre notre vitalité socio-économique et altérer l'environnement.

Par conséquent, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la municipalité constitue l'autorité responsable de la sécurité civile sur son territoire, et cela passe par un **Plan municipal de sécurité civile**. Ce plan comprendra une planification de gestion de l'ensemble des interventions qui devront être effectuées pour répondre à un sinistre sur son territoire. Ce plan doit être à jour en début novembre 2019.

### La crue des eaux et la fonte des glaces

Même si la chaleur qui arrive est de plus en plus appréciée de toutes et de tous, certains propriétaires ayant leur résidence à proximité des rivières et du Fleuve vivent un certain moment d'inquiétude face aux inondations possibles. Quoique ce phénomène n'est, heureusement, pas répétitif d'année en année, les risques demeurent quand même. Il en va aussi de la responsabilité de la Municipalité d'informer les citoyens sur ce qu'il faut faire en cas d'évacuation et même dans le cas où on vous demande de demeurer chez vous :

#### Si on vous demande d'évacuer :

- Quittez immédiatement ;
- Suivez les directives des autorités ;
- Apportez vos articles essentiels (**trousse d'urgence**) ;
- Si possible, apportez vos animaux domestiques ;
- Verrouillez les portes de votre domicile ;
- Rapportez-vous immédiatement à l'accueil du centre de service mis en place pour les sinistrés afin de vous enregistrer ou d'informer les autorités si vous pouvez vous rendre chez des proches ou des amis.

#### Si on vous demande de rester chez vous :

- Vous devez être en mesure de subsister pendant les premières 72 heures, donc avoir prévu suffisamment d'eau et de nourriture ;
- Suivez les directives des autorités ;
- Suivez les nouvelles à la radio, à la télévision ou sur les médias sociaux.

Nous vous invitons à consulter notre site Web à l'adresse <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/services-au-citoyens/securite-publique-erosion-berges/>, afin de consulter la brochure **En cas d'urgence, êtes-vous prêt ?**, exposant en détail les actions à prendre en cas d'urgence.

Aussi, vous y trouverez la **Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024** ainsi que la liste complète élaborée par la Croix-Rouge vous permettant de monter votre **Trousse d'urgence**. Enfin, vous y trouverez une section complète traitant des inondations.

En terminant, sachez que votre municipalité demeure alerte quant aux différents risques potentiels de sinistre et prendra les moyens qui lui incombe afin d'assurer la sécurité de ses citoyens.

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NO 437- AVIS PUBLIC

Une assemblée publique de consultation se tiendra lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019 à la Salle Communautaire située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et portera sur le projet de règlement n° 437 abrogeant le règlement n° 188 de Construction puisque plusieurs dispositions sont à modifier ainsi que la numérotation des articles. Le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. De plus, ce document est présentement disponible sur le site Web de la municipalité sur le lien suivant : <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/reglements> ou disponible au bureau municipal.

Donné par Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière